SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES



ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL Ariane FITTE-DUVAL

Permanences dans l'établissement : lundi et mardi de 8h00 à 12H30

Adresse mail: ariane.fitte-duval@ac-martinique.fr

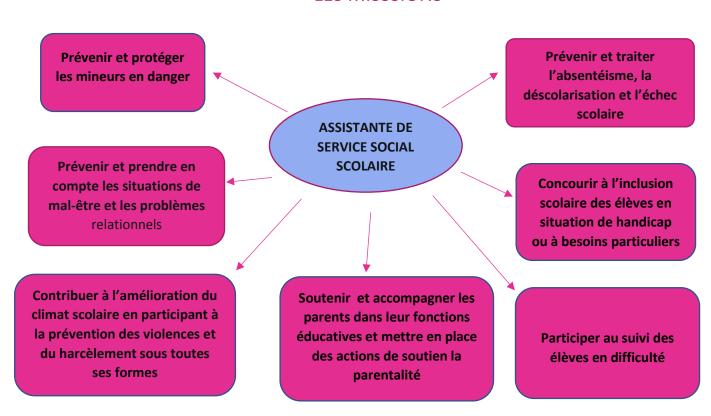
Les rendez-vous sont pris directement par téléphone au 0596 56 13 29

L'assistante sociale fait partie du service social en faveur des élèves, service de l'Education Nationale.

Elle participe à la réussite scolaire et éducative des élèves.

Elle intervient à la demande de l'élève, de sa famille ou de l'équipe éducative

LES MISSSIONS



LE RÔLE

ECOUTER, AIDER, CONSEILLER, ACCOMPAGNER l'ensemble des élèves et leur famille concernant des difficultés

- > **Personnelle** (mal-être, isolement, problèmes relationnels ...)
- > **Scolaire** (démotivation, absentéisme ...
- **Familiale** (situation conflictuelle, problème de communication ...)
- ➤ Matérielle et financière (frais de demi-pension, transport, bourse ...)

L'assistante sociale scolaire travaille en collaboration avec l'infirmière, l'équipe pédagogique et éducative de l'établissement et à l'externe, avec d'autres services, institutions et associations.

L'assistante de service social est soumise au secret professionnel

LE FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Au sein du collège, existe un fonds social destiné prioritairement à faciliter l'accès à la **restauration scolaire**, au **transport scolaire**, aux élèves dont les familles sont confrontées à des difficultés financières.

Le dossier de demande du fonds social est instruit par l'assistante sociale de l'établissement qui évalue la situation financière du requérant. Celui-ci est constitué de documents justifiant la situation financière.

La décision d'attribution de l'aide relève du chef d'établissement après avis d'une commission.

Pour toute question, contactez directement l'assistante de service social

L'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL EST LA POUR T'AIDER

